



Comprendre l'organisation institutionnelle de la France

Objectif global de la formation : Familiariser les participants avec les notions de base du droit public et le fonctionnement des institutions françaises pour réussir un concours de catégorie C.

Public cible : Candidats aux concours administratifs ou toute personne souhaitant découvrir le fonctionnement de la commune.

Jour 1 : Les bases du droit public et des institutions (6h)

9h00 - 9h15 : Accueil et prise en main

- Tour de table rapide pour identifier les attentes des participants
- Présentation des objectifs de la formation

Module 1 : Découvrir le droit public

9h15 - 10h45 (1h30)

- **Qu'est-ce que le droit public ?**
 - Définition et objectifs.
 - Différences avec le droit privé.
- **Les grandes règles de la République française :**
 - Principes fondamentaux : liberté, égalité, fraternité.
 - Laïcité et indivisibilité de l'État.

10h45 - 11h00 : Pause

Module 2 : Les institutions françaises et leur fonctionnement (partie 1)

11h00 - 12h45 (1h45)

- **Les pouvoirs publics :**
 - Pouvoir législatif : rôle de l'Assemblée nationale et du Sénat.
 - Pouvoir exécutif : rôle du Président de la République et du Gouvernement.
 - Pouvoir judiciaire : présentation simplifiée.

12h45 - 13h45 : Pause déjeuner

Module 2 : Les institutions françaises et leur fonctionnement (partie 2)

13h45 - 15h15 (1h30)

- **Les collectivités territoriales :**
 - Définition et rôle des communes, départements, régions.
 - Missions principales des élus locaux.

15h15 - 15h30 : Pause

Module 3 : Le service public et la citoyenneté (partie 1)

15h30 - 17h00 (1h30)

- **Les services publics :**
 - Définition simple et exemples concrets.
 - Principes fondamentaux : continuité, égalité, adaptabilité.

Jour 2 : Approfondir et appliquer les connaissances (6h)

9h00 - 10h30 : Module 3 : Le service public et la citoyenneté (partie 2)

- **Le citoyen et le service public :**
 - Le droit d'accès à l'administration (courriers, recours)
 - Les devoirs des citoyens envers l'administration

10h30 - 10h45 : Pause

Module 4 : Les bases du statut de la fonction publique (partie 1)

10h45 - 12h30 (1h45)

- **Qu'est-ce que la fonction publique ?**
 - Fonction publique d'État, territoriale, hospitalière.
 - Différence entre fonctionnaires et contractuels.

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

Module 4 : Les bases du statut de la fonction publique (partie 2)

13h30 - 15h15 (1h30)

- **Les droits et devoirs des agents publics :**
 - Neutralité, discréption professionnelle, loyauté.
 - Droits : formation, protection sociale, sécurité au travail.

15h15 - 15h30 : Pause

Module 5 : Comprendre les documents administratifs

15h30 - 17h00 (1h30)

- **Les actes administratifs :**
 - Définition (délibérations, arrêtés, décisions, circulaires).
 - Exemples d'utilisation dans les missions administratives.
- **Savoir lire et interpréter une consigne écrite :**
 - Initiation à la compréhension de textes administratifs simples.

Conclusion et échanges

- Retour sur les points clés abordés.
- Questions/réponses.
- Conseils pour le concours administratif.
- Remise d'un support synthétique de la formation.